



* * * * *

Séance du Vendredi 15 novembre 2019 à 20h30

* * * * *

Convocation du 8 novembre 2019

* * * * *

Sous la Présidence du Maire, Monsieur Philippe DECOBERT, étaient présents

M. Jean-Philippe GUENARD
Mme Maryse SMIGIELSKI
M. Michel BAJOT
M. Daniel GEORGES
Mme Thérèse ROBERT
M. Yves MAUBANT
Mme Eliane CARRÉ

Mme Christine LAMBERT
M. Jean-Pascal GÉRARDIN
M. Jean PETRONIO
M. Renaud MARIAGE

Absents excusés

Mme Maryvonne DOYEN qui donne pouvoir à Philippe DECOBERT
M. Yann TRONCHET qui donne pouvoir à Maryse SMIGIELSKI
Mme Marie-Charlotte TUBELLO qui donne pouvoir à Jean-Philippe GUENARD
M. Etienne BOSETTI qui donne pouvoir à Michel BAJOT
M. Frédéric LLINARES qui donne pouvoir à Daniel GEORGES
Mme Marie-Claire DE WAEY qui donne pouvoir à Thérèse ROBERT

Absente non excusée

Mme Brigitte PAQUET

ORDRE DU JOUR

1	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.....	3
2	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
3	FINANCES	3
3.1	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) : AIDE AU FONCTIONNEMENT	3
3.1.1	<i>Aide forfaitaire pour la qualité d'accueil des enfants en ALSH.....</i>	<i>3</i>
3.1.2	<i>Charte de la laïcité et bonus modulation tarifaire 2019</i>	<i>3</i>
3.1.3	<i>Liquidation CEJ 2018</i>	<i>3</i>
3.2	SOLUTION DE PAIEMENT EN LIGNE POUR LES USAGERS	4
3.3	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)	4
3.3.1	<i>Demande de subvention exceptionnelle.....</i>	<i>4</i>
3.3.2	<i>Achat du drapeau de l'UNC</i>	<i>4</i>
3.4	TARIF DES TOURNÉES DES COMMERÇANTS AMBULANTS	4
3.5	DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES	5
3.6	FONDS DE COMPENSATION DE TVA (FCTVA) 2018	5
3.7	RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE	6
3.8	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL	6
3.9	DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020	6
3.10	CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU CD08	7
4	URBANISME.....	7
4.1	CRÉATION D'UN POLE DE SANTÉ NUMERO 2	7
4.2	VENTE D'IMMEUBLE (AH497)	8
5	COMMUNICATIONS DU MAIRE	9
5.1	PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	9
5.1.1	<i>Affaire N. LECLERE contre Mairie d'Aiglemont</i>	<i>9</i>
5.1.2	<i>Affaire Mairie Aiglemont contre AECP Conseil.....</i>	<i>9</i>
5.2	CENTENAIRE DE L'UNC D'AIGLEMONT	9
5.3	DEPART EN RETRAITE DE REGIS SIMON	9
5.4	COLIS ET SAPINS DE NOEL	9
5.5	NOËL DES ENFANTS	9
5.6	RAPPORT D'ACTIVITES ADT 08	10
5.7	COURRIERS DIVERS	10
5.8	RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE « SECHERESSE »	10
5.9	OUVERTURE BOULANGERIE	10
6	RAPPORT DES COMMISSIONS	10
6.1	COMMISSION COMMUNICATION	10
6.2	CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	10
6.3	ECOLES	10
6.4	COMMISSION TRAVAUX	11
6.5	ASSOCIATIONS ET CENTRE AERE	11
6.6	COMMISSION CADRE DE VIE	11
7	AGENDA	11

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne **Michel Bajot** en qualité de Secrétaire de séance.

3 FINANCES

3.1 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) : AIDE AU FONCTIONNEMENT

3.1.1 Aide forfaitaire pour la qualité d'accueil des enfants en ALSH

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la mairie a participé au dispositif « charte qualité Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » dispensé par la CAF des Ardennes. Il s'agissait de compléter une grille d'auto-évaluation portant sur l'activité estivale 2019. La subvention attribuée par la CAF aux ALSH qui ont participé, se basait sur 2 critères : le nombre de points cumulés dans la grille d'évaluation ou lors d'une visite de l'équipe partenaire de la CAF et la capacité de l'ALSH (en nombre d'heures/enfant).

L'ALSH d'Aiglemont a ainsi obtenu 502 points correspondant à 2 soleils (sur 4) et s'est donc vu attribuer une subvention de 2 000 € pour la qualité du service.

Un autocollant « Charte qualité des accueils de loisirs » sera apposé à l'entrée du bâtiment et montrera les 2 soleils attribués au centre.

Monsieur Georges ajoute qu'Aiglemont avait déjà obtenu un soleil lors de sa première année de participation à ce dispositif, ainsi qu'une subvention de 1 000€.

3.1.2 Charte de la laïcité et bonus modulation tarifaire 2019

Monsieur le Maire informe que la mairie doit s'engager à respecter la « Charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires », impliquant la nécessité d'une certaine neutralité dans le cadre des actions financées. Elle s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

Par ailleurs, la CAF encourage les gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement à moduler leur tarification afin de permettre à tous les enfants de fréquenter un ALSH, même si les parents disposent de faibles ressources. Pour 2019, la « prestation de service complémentaire ALSH », devient « Bonus modulaire tarifaire ».

Concernant l'ALSH d'Aiglemont, le bonus modulation attribué est égal à 0,80€ x nombre d'heures enfants comptabilisées durant les vacances d'été, pour les enfants de moins de 12 ans, relevant du régime général, et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 630€.

Monsieur Georges complète en indiquant qu'Aiglemont applique bien une grille tarifaire modulée suivant les revenus depuis plusieurs années déjà.

3.1.3 Liquidation CEJ 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la liquidation de la prestation de service périscolaire relatif au contrat enfance jeunesse (CEJ) 2018 est de 9 640,05€, qui seront versés prochainement à la commune.

3.2 SOLUTION DE PAIEMENT EN LIGNE POUR LES USAGERS

Comme évoqué lors de la réunion de conseil du 30 septembre dernier, la Direction Générale des Finances Publiques informait Monsieur le Maire que les collectivités locales seront tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne (paiement suite à la réception d'un avis de sommes à payer comme pour les loyers par exemple). Suite à une réunion avec les services de la DDFIP, il en ressort que la mise en place de ce service passera **par la signature d'une convention** avec le Trésor Public. Cette convention sera complétée par un avenant pour prendre en compte la partie régie (location de salle, ALSH, cantine...).

Les usagers pourront procéder au paiement soit par le biais du site .gouv.fr ou par le biais d'un lien à créer sur le site de la commune.

Le service DGFIP est gratuit, mais il existe des frais bancaires liés à chaque opération :

- 0,05 cts par opération + 0,25 % du montant de la somme payée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

3.3 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

3.3.1 Demande de subvention exceptionnelle

Par courrier du 5 novembre dernier, Monsieur le Président de l'UNC, Monsieur Grizou, sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € pour le fonctionnement de l'association.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'UNC d'Aiglemont.

3.3.2 Achat du drapeau de l'UNC

Suite aux recommandations de l'UNC, il est nécessaire de remplacer le drapeau de l'association car les inscriptions existantes sur celui-ci ne sont plus conformes. En 2020, l'UNC fêtera ses 100 ans d'existence et c'est l'occasion de lui offrir un nouveau drapeau. Un devis réalisé par DEJEANMARINE propose ce drapeau à 1 720,80 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'achat d'un nouveau drapeau pour l'UNC.

3.4 TARIF DES TOURNÉES DES COMMERÇANTS AMBULANTS

Par courrier du 4 novembre dernier, la Boulangerie Zimmermann, sis à la Grandville, explique qu'elle passe dans le village tous les jours sauf le lundi et demande la révision du droit de place qui lui est appliqué.

Monsieur le Maire propose de créer un tarif pour les commerçants ambulants à fréquences élevées, à 2 € par jour de passage. Ainsi, pour la boulangerie Zimmermann, le tarif serait de 2 € x 6 jours de passage, soit 12 € par semaine.

Monsieur Gérardin propose la gratuité ce à quoi le Maire explique que cette activité ne génère pas de recette fiscale pour la commune.

Après discussion, **le Conseil Municipal** décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif de 2€ par jour aux commerces ambulants à fréquence élevée.

3.5 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Afin de procéder à quelques ajustements budgétaires, Monsieur Guénard, Premier Adjoint, propose de modifier le budget primitif 2019 comme suit :

En fonctionnement

Chapitre 011			
D60628	+ 2 000	D60612	-10 000
D6064	+ 1 000	D615221	-5 000
D615231	+ 11 000	D61524	-2 500
D615232	+ 1500	D6042	-1 000
D6236	+ 500		
D6248	+1 000		
D6281	+ 500		
D6354	+ 500		
D6288	+ 500		
Total	+ 18 500	Total	-18 500

Chapitre 012			
D6218	+ 4 000	D64168	-10 000
D64162	+ 11 000	D6453	-5 000
Total	+ 15 000	Total	-15 000

En investissement :

D2315	-51 500	D21312	+27 000
		D21571	+1 500
		D2158	+3 000
		D2183	+20 000
Total	-51 500	Total	+51 500

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative comme présentée.

3.6 FONDS DE COMPENSATION DE TVA (FCTVA) 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 10 968 € seront prochainement versés au titre du FCTVA sur les opérations d'investissement réalisées en 2018. Pour mémoire, 91 302€ ont été perçus en 2017.

3.7 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Par délibération du 5 octobre 2018, le conseil municipal a décidé d'avoir recours à une ligne de trésorerie de 200 000€. La Caisse d'Epargne a consenti cette ligne de trésorerie à compter du 1er décembre 2018 jusqu'au 30 novembre 2019. Par délibération du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de prolonger cette ligne de trésorerie. Il convient désormais d'en définir les conditions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers établissements financiers et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les conditions suivantes :

- Pour faciliter les disponibilités de la commune notamment dans l'attente du versement des subventions pour les travaux de la rue Charles de Gaulle, la commune d'Aiglemont contracte auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) au taux variable indexé sur l'Eonia flooré + 0,95%
- La périodicité du prélèvement automatique des intérêts est mensuelle
- La durée de la LTI est de 1 an
- La commission de non-utilisation est de 0,30%
- Les frais de dossier s'élèvent à 390€.
- Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces utiles en la circonstance et tous contrats.

3.8 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental attribue des subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet suivant :

- Trottoirs et aires de stationnement rues de Gaulle et des Charrons

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet suivant

- Trottoirs Rue Jean Mermoz

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet suivant

- Trottoirs Rue Parmentier

3.9 DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à liquider et à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2019, détaillés ci-dessous, et ce, avant le vote du BP 2020. Décision prise à l'unanimité moins 3 abstentions (MM. GÉRARDIN, PETRONIO et MARIAGE).

Chapitre 20		Chapitre 21		Chapitre 23	
Comptes	BP 2019	Comptes	BP 2019	Comptes	BP 2019
Article 2031	42 000	Article 2111	25 000	Article 2313	4 057
Article 2033	3 000	Article 2112	10 000	Article 2315	1 319 980
Article 2051	7 000	Article 2117	6 000		
Article 2041582	55 000	Article 21312	20 000		
		Article 21318	4 000		
		Article 2138	2 000		
		Article 2151	1 724		
		Article 2152	3 500		
		Article 21534	25 000		
		Article 21538	5 000		
		Article 21571	5 000		
		Article 21578	5 000		
		Article 2158	1 000		
		Article 21783	16 000		
		Article 2182	12 000		
		Article 2183	7 140		
		Article 2184	5 000		
		Article 2188	8 351		

3.10 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU CD08

Monsieur le Maire informe le conseil que la Mairie dématérialise ses actes administratifs et ses flux comptables en utilisant les services de la SPL-Xdémat. Concernant la gestion des archives électroniques produites dans le cadre de cette e-administration, le Conseil Départemental des Ardennes propose une convention d'utilisation de son système dénommé X-Sacha afin que les documents électroniques puissent être conservés et gérés dans le respect des normes en vigueur. Ce service est proposé à titre gratuit dans la limite de stockage de 5 gigaoctets. Au-delà, le prix facturé est estimé à 5€ H.T. maximum/Go et par an.

Après avoir entendu les conditions prévues dans la convention, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

4 URBANISME

4.1 CRÉATION D'UN POLE DE SANTÉ NUMERO 2

Monsieur le Maire rappelle que le projet de pôle de santé n°2 est a été décidé pour pouvoir accueillir un nouveau médecin, le Docteur David Guénard, qui occupe provisoirement les cabinets des deux médecins du pôle existant pendant leur absence. Deux autres professionnels de la santé souhaitent augmenter la taille de leur cabinet et Mme Davesne, podologue, souhaite exercer son activité à

Aiglemont. Ce projet permettra de palier également à l'arrêt d'activité de 4 médecins généralistes aux environnements de la commune. Le projet est estimé à un coût total de 250 000€.

Financement du projet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de plusieurs réunions, différentes subventions ont été sollicitées :

- Conseil Régional : 70 000€
- Ardenne Métropole : 72 500 € au titre du contrat territorial avec le Département et en remplacement du projet de rénovation de la Salle polyvalente qui avait reçu un taux plus faible de subvention.

Mais en accord avec l'ARS (Agence Régional de la Santé), pour ce projet, la compétence restera communale. La mairie garde la possibilité de fixer librement le montant des loyers sur les locaux.

Mission de maîtrise d'œuvre :

Une étude avait été menée pour connaître le coût d'une démolition et d'une construction neuve. Le prix étant trop élevé, le choix s'est donc porté sur la réhabilitation d'un bâtiment existant. L'aspect du pôle n°2 sera identique à celui du n°1. Il respectera les normes médicales en vigueur, proposera un parking, ainsi qu'un accès pour personne à mobilité réduite.

La mission de maîtrise d'œuvre fera l'objet d'un contrat d'engagement avec le Cabinet Christian VANELLE.

Le Conseil Municipal accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Christian Vanelle.

Coordonnateur SPS et contrôle sécurité

Après consultation, les missions SPS et contrôle sécurité pourraient être confiées à SOCOTEC, présentant l'offre la plus intéressante.

Le Conseil Municipal accepte de confier ces missions à Socotec.

Lancé du marché

Le marché a été publié sur la plateforme Proxilégaes, le mercredi 13 novembre dernier. La date limite de réception des offres est fixée au 6 décembre. Il est composé de 7 lots et est estimé à 224 000€.

Le Conseil Municipal valide le lancement du marché du Pôle de santé n°2.

4.2 VENTE D'IMMEUBLE (AH497)

Par courrier du 7 novembre, Monsieur Philippe ESCH informe qu'il souhaite se porter acquéreur de la dépendance cadastrée AH 497. Cette parcelle nécessite de nombreux travaux (estimé à 24 000 € dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Charrons et de la démolition prévisible) et est frappé d'alignement. C'est pourquoi il est proposé de vendre cet immeuble pour l'euro symbolique. Monsieur Esch s'engage à assumer dans le mois qui suit, tous les travaux de démolition de cette partie saillante de la rue des Charrons afin de ne pas retarder la progression du chantier.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre la parcelle AH497, charge Maître Mouzon, notaire à Charleville-Mézières de rédiger les actes et autorise le Maire à signer tous les documents afférent à cette affaire.

5 COMMUNICATIONS DU MAIRE

5.1 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

5.1.1 Affaire N. LECLERE contre Mairie d'Aiglemont

Monsieur le Maire donne lecture du jugement du 5 novembre 2019, rendu en instance dans l'affaire Natacha Leclere contre Mairie d'Aiglemont. Elle concerne la délibération de retenue sur salaire du régime indemnitaire en cas d'absence. Le jugement rendu en faveur de Mme Leclere est exécutoire. Néanmoins après une analyse, le jugement ne prend pas en compte une jurisprudence existante. C'est pour cette raison que Monsieur le maire a décidé de faire appel de la notification de ce jugement, au titre des délégations qui sont les siennes.

5.1.2 Affaire Mairie Aiglemont contre AECF Conseil

Monsieur le Maire informe le conseil que l'affaire AECF Conseil concernant la régie publicitaire du magazine communal sera auditionnée le 19 novembre prochain, au tribunal administratif de Chalons en Champagne.

5.2 CENTENAIRE DE L'UNC D'AIGLEMONT

Le 1er février 2020, l'UNC fêtera ses 100 ans d'existence. Pour rendre hommage à cette association, voici le programme proposé pour la journée :

- Rassemblement des portes drapeaux salle Heinsen
- Remise du nouveau drapeau à l'UNC d'Aiglemont offert par la commune
- Office religieux
- Moment de recueillement au monument aux morts
- Repas salle polyvalente pour les membres de l'association

Une exposition sera également proposée. Elle sera composée de tableaux, de documents divers et d'éléments du centre historique de Donchery. Un appel a été lancé lors de la cérémonie du 11 novembre. La population est invitée à confier des archives qu'elle aurait en sa possession pour agrémenter cette exposition.

5.3 DEPART EN RETRAITE DE REGIS SIMON

Régis Simon, adjoint technique de la commune, fera valoir ses droits à la retraite et il mettra fin à ses fonctions le 31 mars 2020. Une offre d'emploi est parue et une création de poste sera proposée lors d'une prochaine réunion de conseil, en fonction du profil retenu.

5.4 COLIS ET SAPINS DE NOEL

Les colis de Noël ont été commandés auprès de la société Valette (272 au total) et seront distribués semaine 50/51. Quant aux sapins de Noël, une soixantaine a été commandée. Ils sont destinés à décorer les rues devant les habitations de ceux qui en ont fait la demande, s'engageant à les décorer.

5.5 NOËL DES ENFANTS

Monsieur le Maire informe que le dispositif de l'an passé est reconduit et chaque enfant fréquentant l'école recevra un livre et des friandises offerts par le Conseil Municipal. Il informe également qu'une

boite aux lettres pour le Père Noël est installée devant la mairie. Cette boîte, fabriquée par M. Paradon, est destinée à recueillir les vœux des petits et aussi des grands.

5.6 RAPPORT D'ACTIVITES ADT 08

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de l'Agence Technique Départementale des Ardennes (ATD08). Y sont détaillés les évolutions des adhésions, les bilans d'activités et financier 2018. Le rapport est à la disposition des élus qui souhaiteraient le consulter.

5.7 COURRIERS DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Debaq concernant des trous sur le trottoir devant son habitation et l'accueil qui lui a été réservé à la mairie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Simon concernant la demande de réfection des réseaux rue Mermoz. Il précise que la demande de prise en compte a été faite à Ardenne Métropole qui a la compétence. Les travaux de voirie pouvant pas être programmés qu'ultérieurement à la remise en ordre des réseaux, conformément à la délibération qui a permis l'intégration dans le domaine public de l'allotissement.

5.8 RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE « SECHERESSE »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse, une dizaine de dossiers a été déposée en mairie et sera prochainement transférée à la Préfecture.

5.9 OUVERTURE BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie construite par Monsieur Zanelli, ouvrira ses portes le 22 novembre prochain. Son inauguration aura lieu préalablement le 16 novembre à 11h.

6 RAPPORT DES COMMISSIONS

6.1 COMMISSION COMMUNICATION

Madame SMIGIELSKI signale au Conseil Municipal que le bulletin Aiglemont Magazine et les agendas seront prêts avant la fin de l'année.

6.2 CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Madame SMIGIELSKI expose au Conseil Municipal que les conseillers municipaux enfants étaient présents à la cérémonie du 11 novembre. Ils ont eu une conduite exemplaire et ont été honorés par l'UNC qui leur a remis un insigne à chacun.

6.3 ECOLES

Madame SMIGIELSKI explique le conseil d'école est composé des personnes qui travaillent autour de l'école (enseignant, inspection académique, élus) ainsi que les parents représentants les élèves.

Lors de cette réunion, étaient présentés les documents concernant notamment l'hygiène, la sécurité et la santé à l'école, le règlement intérieur et les projets de l'école. A noter que les effectifs sont en baisse cette année avec un total de 126 élèves prévisibles à la rentrée 2019.

Monsieur le Maire complète en indiquant qu'un nouveau jeu a été installé dans la cour de l'école maternelle et des tables et bancs équiperont prochainement la cour de l'école primaire. Enfin, la plupart des menus travaux demandés ont été réalisés ou le seront prochainement.

6.4 COMMISSION TRAVAUX

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux de la Rue Charles de Gaulle avancent sans difficulté majeure, une deuxième équipe devant entrer rapidement en action.

6.5 ASSOCIATIONS ET CENTRE AERE

Monsieur GEORGES signale qu'il était présent aux Assemblées Générales de Sport Bien être et de l'Aikido. Cette dernière propose des ateliers découverte aux enfants de l'école primaire.

Monsieur GEORGES ajoute que le centre de loisirs proposera des activités pour les vacances de Noël. Avec un minimum de 7 enfants inscrits, le centre ouvrira pour proposer une série d'activités pour les enfants durant huit jours d'ouverture.

6.6 COMMISSION CADRE DE VIE

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue à la remise des prix des villes et villages fleuris qui s'est tenu à Flize et que la commune d'Aiglemont a maintenu sa 3ème fleur au concours national.

7 AGENDA

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

- Samedi 16 novembre : inauguration de la nouvelle boulangerie, rue Jean Mermoz
- Dimanche 17 novembre : cyclo-cross d'Aiglemont
- Lundi 18 novembre : remise des prix du concours communal des maisons fleuries
- Samedi 30 novembre : soirée théâtre organisée par le Comité des fêtes dans la salle polyvalente
- Vendredi 6 décembre : spectacle de Saint Nicolas dans la salle Heinsen, organisé par le Comité des fêtes
- Lundi 9 décembre à 18 h : signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF
- Samedi 14 décembre : exposition Gérard Moïny dans la salle Heinsen
- Dimanche 15 décembre : remise officielle du chèque pour le Téléthon

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.